

Potentiel photovoltaïque



Documentation TerriSTORY®
docs.terristory.fr

Potentiel photovoltaïque

Informations principales

Nom de l'indicateur	Potentiel solaire photovoltaïque
Année de diffusion	2023
Millésime de la donnée	ORCAE 2024
Unité	MWh
Source de la donnée	ORCAE
Maille de diffusion	Communale et supérieures
Périmètre de production	INSEE 2024

Description de l'indicateur

Cet indicateur permet d'afficher aux mailles disponibles le potentiel solaire photovoltaïque d'un territoire, en MWh.

Ce potentiel peut être filtré selon 3 modalités :

- Type de bâtiments et parkings → Selon le type de bâtiments ou de parkings abritant les panneaux
- Orientation → Selon l'orientation du toit (1)
- Contraintes patrimoniales → Selon que les bâtiments soient soumis à des contraintes patrimoniales (2)

1. Les parkings sont considérés comme des toits plats

2. Sites historiques, directive paysagère, protection au titre des abords de monuments historiques...

Source des données

Ces données sont produites par [AURA-EE](#) et diffusées par [l'ORCAE](#). Elles sont téléchargeables sur le site de l'observatoire, ainsi que sur le [CRAIG](#).

Éléments méthodologiques

Ces données sont mises à disposition dans TerriSTORY telles qu'on les retrouve sur le site de [l'ORCAE](#), sans modification. La méthodologie de production de cette donnée par [AURA-EE](#) pour [l'ORCAE](#) est présentée [ici](#).

Précautions d'usage

La méthodologie de l'ORCAE met en avant les différentes limites et choix méthodologiques de cet indicateur afin d'éviter les mésinterprétations. Voici résumé les principaux points de vigilance :

- L'hypothèse est faite que tous les bâtiments sont équipés de panneaux photovoltaïques,
- Les masques proches (ombrage lié aux bâtiments, à la végétation ou à la topographie locale) ne sont pas pris en compte. Un toit ombragé a donc un potentiel équivalent à un toit sans ombrage, toutes choses égales par ailleurs,
- C'est le potentiel total qui est estimé, et non le potentiel restant. Les installations déjà existantes, et leur production, ne sont donc pas retranchées du potentiel,
- La concurrence entre photovoltaïque et solaire thermique n'est pas prise en compte,
- La méthodologie ne prend pas en compte les contraintes structurelles pouvant rendre un toit non-équipable, et considère par défaut que tous le sont.
- Afin de rendre compte du fait qu'une surface de toiture ne saurait être équipée à 100% de panneaux pour diverses raisons, des coefficients d'utilisation de surface sont introduit. Il sont de l'ordre de 70% pour les toitures, et de 55% pour les parkings.